



LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

LETTRE D'INFORMATION #13 – Janvier 2018

www.registre-coproprietes.gouv.fr

Toute l'équipe du registre vous souhaite une excellente année 2018 !

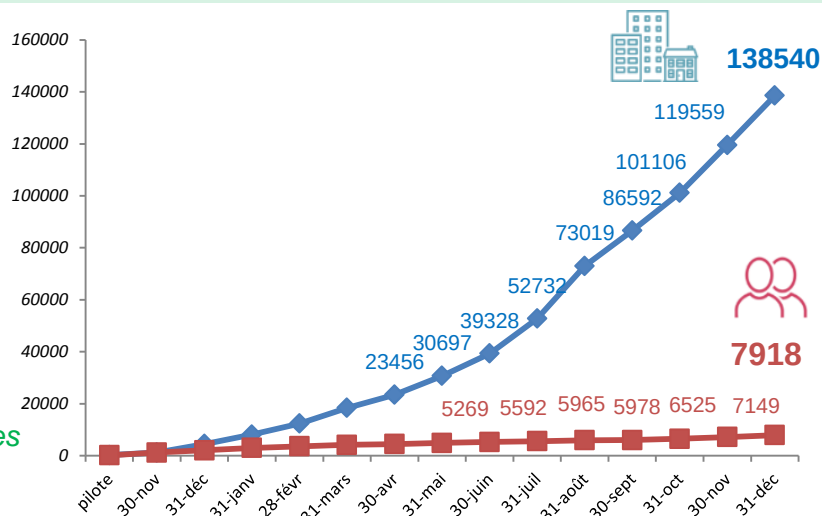
- Près de **150 000** copropriétés sont immatriculées mi-janvier 2018
- Si votre copropriété se compose de plus de **50 lots principaux** (habitation, commerce, bureau), le représentant légal a dû procéder à son immatriculation avant le **31/12/2017**. **Aucun acte notarié ne peut être enregistré aujourd'hui en l'absence d'immatriculation des copropriétés de plus de 50 lots principaux**. 33 404 copropriétés de plus de 50 lots principaux sont immatriculées.
- Retrouvez en fin de lettre un bilan d'activité depuis le lancement du registre

Quelques chiffres (au 31/12/2017)

138 540 Copropriétés
immatriculées

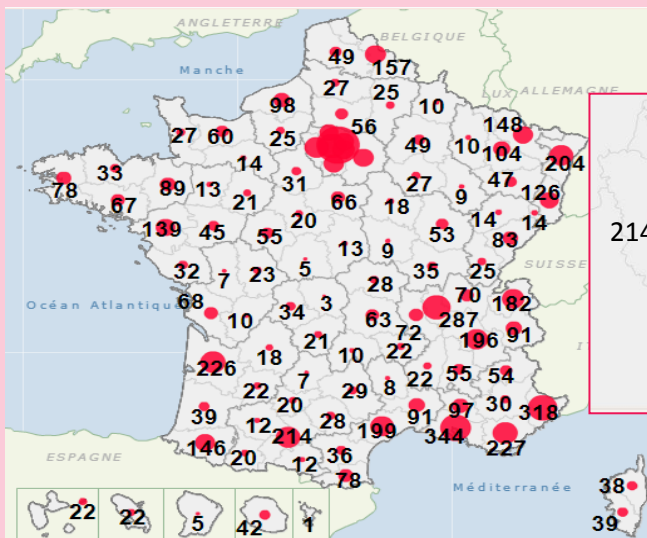
7 918 télédéclarants inscrits

25% D'immatriculations via webservice

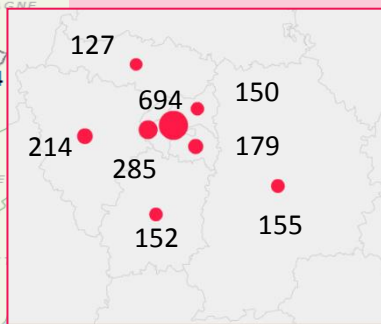


ANALYSE DES TELEDECLARANTS (au 31/12/2017)

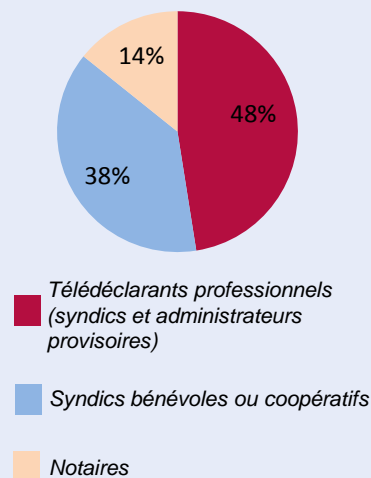
Répartition des télédéclarants inscrits



Ile-de-France

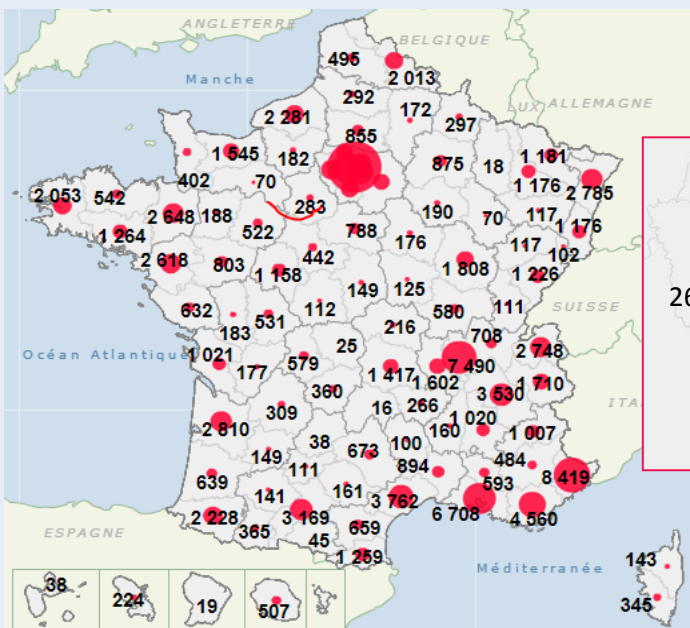


Typologie des télédéclarants inscrits





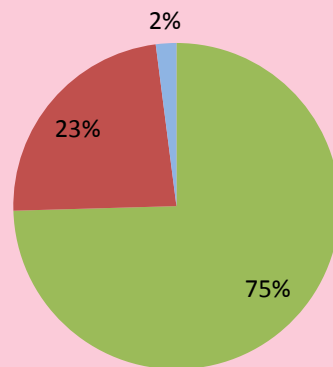
Répartition géographique des copropriétés immatriculées



Ile-de-France

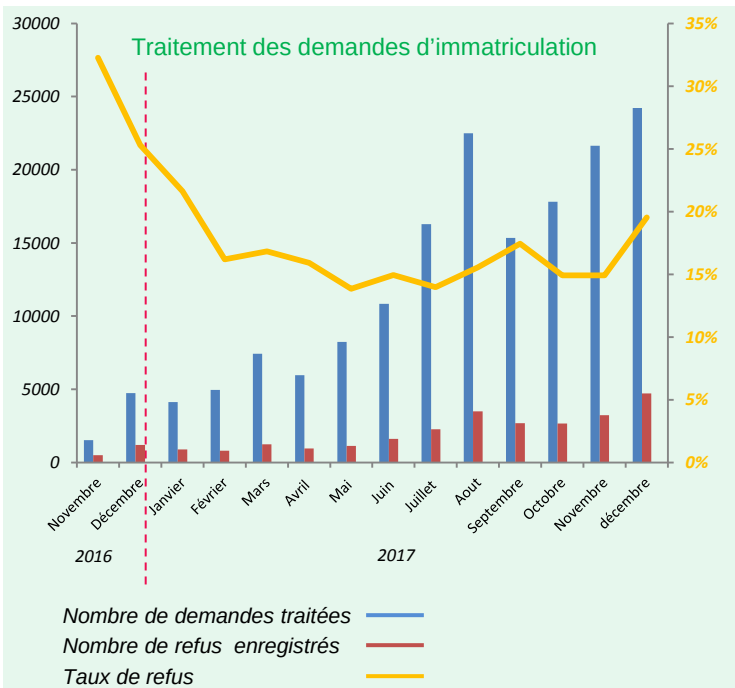


Taille des copropriétés immatriculées



- Supérieure à 200 lots principaux
- Entre 50 et 199 lots principaux
- Inférieure à 50 lots principaux

Bilan d'activité 2017



Traitement des demandes d'immatriculation

En moyenne, 16% des demandes d'immatriculation sont refusées. On relève une diminution sensible du taux de refus à partir de février 2017.

Les refus concernent principalement :

- des problèmes de correspondance entre l'adresse de la pièce justificative et celle renseignée sur le registre ;
- des pièces justificatives sans signature ou non certifiées conformes ;
- des pièces justificatives où l'identité du télédéclarant est manquante ou ne correspond pas à celle indiquée sur le registre.

Pour éviter un refus ou le corriger :

- [Consultez les différentes fiches mémo sur la pièce justificative et sur l'adresse](#)
- [Consultez le guide utilisateur](#)

Assistance utilisateurs (rubrique « [contact](#) »)

- 5625 demandes d'assistance ont été traitées
- 9 demandes sur 10 sont traitées en moins d'un 1 jour ouvré

Toutes les informations concernant les créations de compte et les immatriculations (fiches mémos utilisateurs, catalogues de données, FAQ) sont accessibles via la rubrique Aide du site www.registre-coproprietes.gouv.fr

Pour vous abonner à la lettre d'information mensuelle du registre :
envoyez un mail en cliquant sur ce [lien](#)

